

Le 9 juin 2010

Monsieur David Tilson
Député de Dufferin-Caledon
Président du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration
Bureau de la Colline du Parlement
Édifice de la Justice, pièce 711
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Monsieur,

Par suite des amendements proposés au projet de loi C-11 en vue de transférer la section d'examen des risques avant renvoi (ERAR) à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, mais sans les employés, nous souhaitons respectueusement faire valoir les points suivants :

Les agents d'examen sont embauchés après un processus de sélection rigoureux qui exige une expérience de l'analyse des cas dans un contexte administratif ou quasi judiciaire, ou de la prise de décisions dans un cadre de réglementation complexe.

Bon nombre des agents actuels et leurs adjoints ont pris part à la création du programme d'ERAR dans la foulée de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) en juin 2002. Nous avons collaboré avec constance au programme et l'avons amélioré avec intégrité, rigueur et professionnalisme, conformément à la Loi et au Règlement votés par le Parlement.

Depuis de nombreuses années, nous prenons couramment des décisions difficiles ayant de sérieuses conséquences et qui, dans bien des cas, ne font pas l'affaire de certaines organisations non gouvernementales. Nous acceptons ces responsabilités, mais nous souhaitons souligner le fait que nous agissons conformément à la LIPR et prenons des décisions raisonnables, motivées et prudentes.

Les avocats du ministère de la Justice et les juges de la Cour fédérale du Canada, qui sont en mesure de juger de la qualité de notre travail de façon impartiale, reconnaissent nos compétences et nos connaissances spécialisées dans le domaine et la grande qualité des décisions prises. Notre taux élevé de réussite à la Cour fédérale témoigne indéniablement de notre professionnalisme, fréquemment évoqué dans leurs décisions.

C'est pourquoi nous sommes très surpris de la décision de ne pas nous muter avec les services du programme à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) ou, du moins, de ne pas nous considérer comme des participants dans cette évolution. Après tant d'années de bons et loyaux services à Citoyenneté et Immigration Canada, nous ne comprenons pas ce qui a pu motiver une telle décision.

Nous sommes également d'avis qu'il sera difficile de faire accepter à la population canadienne des dépenses destinées à embaucher, à former et à perfectionner des agents d'ERAR alors qu'un effectif est déjà disponible.

Vous avez effectivement à votre disposition une centaine d'employés professionnels et qualifiés dans lesquels vous avez investi pendant nombre d'années.

Nous avons acquis énormément d'expérience en matière d'évaluation des demandes de protection présentées au Canada, de connaissances sur la situation des droits de la personne dans le monde, et d'expertise en matière de décisions. Nous connaissons parfaitement les enjeux et les subtilités du programme que vous vous préparez à transférer et peut-être à améliorer. Si des responsabilités sont ajoutées, nous suivrons volontiers des formations au besoin et nous sommes persuadés que nous pourrions donner un excellent rendement car nous maîtrisons déjà l'essentiel du programme.

Compte tenu de ce qui précède, nous demandons à ne pas être exclus du transfert car nous avons déjà montré l'étendue de nos capacités depuis la création du Programme d'examen des risques avant renvoi en 2002. Nous tirons fierté de notre travail et souhaitons avoir la possibilité de continuer d'exercer nos fonctions. Nous vous demandons respectueusement de revoir cette décision.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

L'équipe du Programme d'examen des risques avant renvoi, région du Québec

C.C. Le Très Honorable Stephen Harper, premier ministre
Jason Kenney, ministre de l'Immigration
Neil Yeates, sous-ministre, Citoyenneté et Immigration Canada
Albert Deschamps, directeur général, région du Québec, Citoyenneté et Immigration
Canada Jeannette Meunier-McKay, présidente nationale, SEIC
Susan Leith, directrice, Bureau de règlement des conflits